

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SOLVANT POUR LAVE-PIÈCES DE KLONDIKE

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

SOLVANT POUR LAVE-PIÈCES DE KLONDIKE

Code(s) du produit : Aucun rapporté.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Solvant industriel.
Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement
Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique : Distillats de pétrole

Entreprise et adresse

KLONDIKE Lubricants Corporation
3078 275th Street
Langley, C.-B. V4W 3L4
Canada
Renseignements généraux 1-877-293-4691
www.klondikelubricants.com
info@klondikelubricants.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Chemtrec (aux É.-U.) 1-800-424-9300
Chemtrec (international) 1-703-527-3887

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore. Odeur d'hydrocarbure de pétrole.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Liquides inflammables - Catégorie 3

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité par aspiration: Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammable.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flammes nues. - Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
NE PAS faire vomir.
En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.

Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Peut irriter les voies respiratoires. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure avec des impuretés

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	No CAS	Concentration (% en poids)
Solvant Stoddard	Mineral spirits; White spirits; High flash naphtha	8052-41-3	100.00
Distillat léger hydrotraité	Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	100.00
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	Triméthylbenzène (mélange d'isomères) Méthylxylènes	25551-13-7	Trace
Xylène	Diméthylbenzène; Méthyltoluène; Xylol	1330-20-7	Trace
cumène	Pas disponible.	98-82-8	Trace
éthylbenzène	éthylbenzol Phényléthane	100-41-4	Trace

Remarque: ce produit peut contenir l'un des numéros CAS mentionnés ci-dessus.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec la peau* : Laver la région affectée avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Contact avec les yeux* : Rincer à grande eau au moins 15 minutes. S'il y a lieu, enlever les lentilles cornéennes si cela est facile à faire. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, l'œdème, l'assèchement et le craquèlement de la peau. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumonie chimique, qui peut être mortelle. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Risque de causer la dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. Le contact oculaire direct risque de causer une rougeur temporaire. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque d'avoir des effets laxatifs.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration. Ce produit est un déprimeur du SNC. .

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs inflammables Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Liquides inflammables - Catégorie 3

Produits de combustion dangereux

- : Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. Autres composés organiques non identifiés .

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Un équipement de protection complet résistant aux produits chimiques devrait être porté.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiéclats durant le processus de nettoyage. La matière déversée va créer des surfaces glissantes. Nettoyer rapidement. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'accident durant le transport, communiquer avec TERRAPURE ENVIRONMENTAL au 1-800-567-7455.
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapport exigé.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection adéquat. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. - Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Étiqueter les contenants adéquatement. Laver soigneusement après manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions d'un stockage sûr

- : Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

Substances incompatibles : Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc..).

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>			
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u> <u>STEL</u>
Solvant Stoddard	100 ppm	P/D	500 ppm ; 2900 mg/m³ P/D
Distillat léger hydrotraité	200 mg/m³ (comme la vapeur totale d'hydrocarbure)	P/D	P/D P/D
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25 ppm	P/D	25 ppm (limite finale) P/D
Xylène	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m³) P/D
cumène	50 ppm	P/D	50 ppm (245 mg/m³) (Peau) P/D
éthylbenzène	20 ppm	P/D	100 ppm (435 mg/m³) P/D

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Fournir une ventilation d'échappement ou autres mesures d'ingénierie pour garder les concentrations de vapeurs dans l'air inférieures au valeur de seuil limite. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
- Protection respiratoire** : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH contre les poussières si les poussières dans l'atmosphère excèdent les limites d'exposition. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire.
- Protection de la peau** : Porter des gants de protection. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux/du visage** : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes protectrices contre les agents chimiques avec écrans latéraux ou lunettes antiéclaboussures.
- Autre équipement de protection** : Porter les vêtements protecteurs appropriés pour prévenir le contact avec la peau, comme des combinaisons ou une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide transparent incolore.
- Odeur** : Légère odeur de pétrole.
- Seuil olfactif** : Pas d'information disponible.
- pH** : Pas d'information disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : -58°C(-72.4°F)
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : 157-218°C (314.6-424.4°F)
- Point d'éclair** : 42°C
- Point d'éclair, méthode** : coupelle fermée
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : Pas d'information disponible.
- inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : 0.6%
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : 8%
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés explosives** : Non-explosif
- Tension de vapeur** : 0.22 mm Hg
- Densité de vapeur** : 4.5
- Densité relative / Poids spécifique** : 0.79g/cm3
- Solubilité dans l'eau** : Insoluble.
- Autres solubilité(s)** : Pas d'information disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: Pas disponible.

Température d'auto-inflammation

: 230°C (446°F)

Température de décomposition

: Pas d'information disponible.

Viscosité

: Pas d'information disponible.

Matières volatiles (% en poids)

: Pas d'information disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: Pas d'information disponible.

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Peut irriter le système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Signes et symptômes - peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, l'œdème, l'assèchement et le craquellement de la peau.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct risque de causer une légère irritation.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Une exposition prolongée peut provoquer rougeurs, gonflement, démangeaisons, craquellement de la peau, dermatite et sensibilisation.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Contiens du cumène. Le cumène est classé comme étant un possible cancérigène par IARC (Groupe 2B). L'éthylbenzène est classé comme cancérigène possible par le CIR (groupe 2B) et l'ACGIH (Catégorie A3).

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT) 2015).

Classification:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Pas d'information disponible.

Données toxicologiques : Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

Nom chimique	CL50(4hr)	DL50	
	inh, rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Solvant Stoddard	>5.5 mg/L	>5000 mg/kg	>3000 mg/kg
Distillat léger hydrotraité	>6.03 mg/L (aérosol)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	18 - 24 mg/L (vapeur)	8970 mg/kg	> 3160 mg/kg
Xylène	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeur)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
cumène	8000 ppm (39 mg/L) (vapeur)	2260 mg/kg	10 627 mg/kg
éthylbenzène	4000 ppm (17.4 mg/L) (vapeur)	3500 mg/kg	15 380 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Voir Section 2 pour des renseignements supplémentaires.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .
Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Solvant Stoddard	8052-41-3	2.1- 4.2 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	45 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25551-13-7	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
Xylène	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
cumène	98-82-8	4.8 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	4.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	1.13 mg/L (30 jours) (QSAR)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.42-2.3mg/L (Puce d'eau)	0.1-0.37 mg/L (Puce d'eau)	1
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25551-13-7	2.7 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0.4 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
Xylène	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
cumène	98-82-8	4 mg/L/24hr (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	1.81 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.58 - 1.2 mg/L/72 heures (Algues vertes)	0.16 mg/L (algues vertes)	1
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25551-13-7	5.7 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	0.38 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
Xylène	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
cumène	98-82-8	2.6 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
éthylbenzène	100-41-4	3.6 mg/L/96hr (algues vertes)	3.4 mg/L/96hr	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	3.16-7.06	P/D
Distillat léger hydrotraité (CAS 64742-47-8)	5.1-8.8	P/D
Triméthylbenzènes (isomères mixtes) (CAS 25551-13-7)	3.63	42 - 328 (carpe commune)
Xylène (CAS 1330-20-7)	3.12 - 3.2	50 - 58
cumène (CAS 98-82-8)	3.55	224 (calculé)
éthylbenzène (CAS 100-41-4)	3.15	1.1 - 1.5

Mobilité dans le sol : Cette matière à solubilité faible flotte et peut probablement migrer de l'eau à la terre.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1268	PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.	3	III	 
Canada (TMD) Informations supplémentaires	La marque de la matière dangereuse pour l'environnement doit apparaître sur les colis contenant plus de 5 litres de la matière. Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5L (1.3 gallons); dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg (66 livres).				
Les États-Unis (DOT)	UN1268	Petroleum distillates, n.o.s.; or Petroleum products, n.o.s.	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Limited Quantity exemption may be used if product is in containers or 5 Litres or less, per Section 173.150 of 49 CFR.				
IMDG	UN1268	PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.; or PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.	3	III	 
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions. La marque de la matière dangereuse pour l'environnement doit apparaître sur les colis contenant plus de 5 litres de la matière				
ICAO/IATA	UN1268	Petroleum products, n.o.s.	3	III	 
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA La marque de la matière dangereuse pour l'environnement doit apparaître sur les colis contenant plus de 5 litres de la matière				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Ces informations ne sont pas disponibles.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Solvant Stoddard	8052-41-3	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25551-13-7	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Xylène	1330-20-7	oui	100 lbs / 45.4 kg	Aucun.	oui	1%
cumène	98-82-8	oui	5000 lb/ 2270 kg	Aucun.	oui	1%
éthylbenzène	100-41-4	Oui	1000 lb/ 454 kg	Aucun.	Oui	Oui

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie, Danger aigu pour la santé Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

Composants	No CAS	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Solvant Stoddard	8052-41-3	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25551-13-7	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Xylène	1330-20-7	Non	S/O	oui	oui	oui	oui	oui	oui
cumène	98-82-8	Oui	Cancer	oui	oui	oui	oui	oui	oui
éthylbenzène	100-41-4	Oui	Cancer	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Tous les ingrédients sont présents sur la liste DSL.
Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Solvant Stoddard	8052-41-3	232-489-3	Present	Présent	(9)-1702; (9)-1702	KE-32199	Present	HSR001498
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	265-149-8	Present	Présent	(9)-1700	KE-12550	Present	Pas d'information disponible.

Triméthylbenzènes (isomères mixtes)	25551-13-7	247-099-9	Présent	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34408	Présent	Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel.
Xylène	1330-20-7	215-535-7	Présent	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Présent	HSR000983
cumène	98-82-8	202-704-5	Présent	Présent	(3)-32; (3)-22	KE-23957	Présent	HSR001184
éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	Présent	Present	(3)-60; (3)-28	KE-13532	Present	HSR001151

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IBC: Conteneur pour vrac
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
- 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 02/18/2021

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

This Safety Data Sheet was prepared by ICC The Compliance Center Inc. using information provided by Comet Chemical Company Ltd. and CCOHS' Web Information Service. The information in the Safety Data Sheet is offered for your consideration and guidance when exposed to this product. ICC The Compliance Center Inc and Comet Chemical Company Ltd. expressly disclaim all expressed or implied warranties and assume no responsibilities for the accuracy or completeness of the data contained herein. The data in this SDS does not apply to use with any other product or in any other process.

This Safety Data Sheet may not be changed, or altered in any way without the expressed knowledge and permission of ICC The Compliance Center Inc. and Comet Chemical Company Ltd.

FIN DU DOCUMENT